

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction Générale
de la Prévention des Risques

La Défense, le 15 novembre 2011

Service des Risques Technologiques
Sous-direction des risques accidentels
Mission Transport de Matières Dangereuses

Le directeur général de la prévention
des risques

à

Affaire suivie par : Laurent GRUDZIEN
Courriel : laurent.grudzien@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01.40.81.17.29 – Fax : 01 40 81 10 62

Mmes et MM les préfets de départements
(voir liste in fine)

Objet : Règlement local pour le transport et la manutention des marchandises dangereuses dans les ports d'intérêt national décentralisés

PJ : liste des ports maritimes devant disposer d'un Règlement local et/ou soumis à EDD

L'annexe à l'arrêté du 18 juillet 2000 modifié réglementant le transport et la manutention des matières dangereuses dans les ports maritimes (règlement pour le transport et la manutention des marchandises dangereuses dans les ports maritimes (dit « RPM »)) stipule dans son paragraphe 11-2-3-1 que *pour chaque port maritime accueillant des marchandises dangereuses, un règlement local pour le transport et la manutention des marchandises dangereuses est arrêté par le préfet du département où est situé le port, après instruction locale.*

Dans ce cadre, je tiens à vous rappeler qu'un règlement local doit être établi dans chaque port maritime accueillant des marchandises dangereuses quelque soient la taille du port et le trafic annuel total de marchandises dangereuses qui y transitent. Ce règlement, qui complète le « RPM », tient compte de l'organisation, de l'aménagement et de la nature des trafics de marchandises dangereuses du port concerné. En l'absence d'un tel règlement local, le trafic de marchandises dangereuses dans le port concerné n'est pas autorisé.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir vous assurer de l'existence d'un tel règlement local dans les ports relevant de votre autorité en matière de police portuaire et dont la liste est reprise en annexe I.

En l'absence d'un tel règlement, je vous demande de prendre les mesures nécessaires afin que les exigences réglementaires soient respectées.

Par ailleurs, pour les ports qui possèdent actuellement un règlement local, vous veillerez à ce que celui-ci soit tenu à jour. En effet, la lecture du rapport du CGEDD n°006992-01 relatif à l'organisation de la police portuaire et notamment son annexe 4 montre que, dans les ports d'intérêt national décentralisés, une mise à jour des règlements locaux s'impose.

Présent
pour
l'avenir

Pour les ports soumis à étude de dangers en application de l'article L. 551-2 du code de l'environnement et dont la liste figure en annexe II, la mise à jour effectuée tiendra compte des règles d'aménagement et d'exploitation que vous pourrez être amenés à prendre dans le cadre de l'article L. 551-3 de ce même code. Pour les autres, le règlement local doit préciser que le stationnement, le chargement et le déchargement des matières et objets explosibles de la classe 1, autres que ceux de la classe 1.4 S, sont interdits dans les limites administratives du port considéré.

Pour finir, vous voudrez bien faire parvenir sous un mois à la Mission Transport de Matières Dangereuses (mtmd.sdra.srt.dgpr@developpement-durable.gouv.fr) et si possible sous format informatique, le règlement local applicable dans le(s) port(s) situé(s) dans votre département ainsi qu'un état des lieux relatif à la mise à jour de ces mêmes règlements et des problèmes éventuellement rencontrés.

Le directeur général de la prévention des
risques

Laurent MICHEL

Copie à : Mmes et MM les directeurs départementaux des transports et de la mer
Mmes et MM les commandants de ports

| Annexe I : liste des ports maritimes relevant des collectivités territoriales et de leurs groupements où l'autorité investie du pouvoir de police portuaire est le représentant de l'État | | Annexe II : liste des ouvrages des ports maritimes soumis aux dispositions du décret n°2007-700 du 3 mai 2007 relatif aux études de dangers des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses portant application de l'article L. 551-2 du code de l'environnement | |
|---|---|--|--|
| Département du Pas-de-Calais (62) | Port de Calais Port de Boulogne-sur-Mer | Département du Pas-de-Calais (62) | Port de Calais Port de Boulogne-sur-Mer |
| Département de Seine-Maritime (76) | Port du Tréport Port de Dieppe | Département de Seine-Maritime (76) | Port de Dieppe |
| Département du Calvados (14) | Port de Caen-Ouistreham | Département du Calvados (14) | Port de Caen |
| Département de la Manche (50) | Port de Cherbourg | Département de la Manche (50) | Port de Cherbourg |
| Département de l'Île et Vilaine (35) | Port de Saint-Malo | Département du Finistère (29) | Port de Brest |
| Département des Côtes d'Armor (22) | Port de Le Légué-Saint-Brieuc | Département du Morbihan (56) | Port de Lorient |
| Département du Finistère (29) | Port de Roscoff Port de Brest | Département de la Vendée (85) | Port des Sables-d'Olonne |
| Département du Morbihan (56) | Port de Lorient | Département Pyrénées-Atlantiques (64) | Port de Bayonne |
| Département de la Vendée (85) | Port des Sables-d'Olonne | Département du Var (83) | Port de Toulon |
| Département Charente-Maritime (17) | Port de Rochefort Port de Tonnay-Charente | Département de l'Hérault (34) | Port de Sète |
| Département Pyrénées-Atlantiques (64) | Port de Bayonne | Département des Alpes-Maritimes (06) | Port de Nice |
| Département Pyrénées-Orientales (66) | Port de Port-Vendres | Département de la Haute-Corse (20) | Port de l'Île-Rousse |
| Département de l'Aude (11) | Port de Port-la-Nouvelle | Département de la Guadeloupe (971) | Port de la Guadeloupe |
| Département de l'Hérault (34) | Port de Sète | Département de la Martinique (972) | Port de la Martinique |
| Département du Var (83) | Port de Toulon | Département de la Guyane (973) | Port de la Guyane |
| Département des Alpes-Maritimes (06) | Port de Nice | Département de la Réunion (974) | Port de la Réunion |
| Département de la Haute-Corse (20) | Port de Bastia Port de l'Île-Rousse Port de Calvi | | |
| Département de Corse du Sud (20) | Port d'Ajaccio Port de Propriano Port de Bonifacio Port de Porto-Vecchio | | |

